

Gestion du risque du revenu agricole :

L'exemple d'inter-rhône

Jean – Laurent VIVIANI
Université d'Avignon
jean-laurent.viviani@wanadoo.fr

Résumé : Le syndicat des producteurs de Côte du Rhône oblige ses adhérents à constituer une réserve sous la forme d'un stock de marchandise de manière à protéger le revenu des exploitants contre les fluctuations des prix et des rendements. En nous inspirant du concept de VaR (value at risk), nous avons cherché à déterminer le niveau de réserve tel que la probabilité que le revenu soit inférieur à un revenu fixé soit égale à un niveau donné. Le montant de la réserve est exprimé en fonction du risque de prix, du risque de quantité, et de la corrélation entre les deux risques. La réserve sous forme de marchandise est comparée à une réserve financière constituée d'actifs liquides. Des simulations permettent d'analyser le comportement des deux types de réserves (sous forme de marchandise ou sous forme d'actifs financiers) en fonction des différentes variables explicatives. L'introduction des coûts de stockage, de la fiscalité et du taux d'intérêt sans risque permet d'examiner l'intérêt de constituer une réserve mixte composée à la fois d'un stock de marchandise et d'actifs sans risque. L'étude empirique permet de calculer les montants des réserves pour chacune des catégories de vin gérées par Inter-Rhône. Cette étude permet de révéler une forte disparité des niveaux de réserve nécessaire pour protéger le revenu de chaque catégorie de vin. Enfin le papier montre l'intérêt de constituer un fonds mutuel, une réserve globale pour l'ensemble des Côtes du Rhône, de manière à bénéficier des gains de diversification.